

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 97-0424/PR/MINT modifiant l'arrêté n° 97-0343/PR/MINT du 12 mai 1997 portant dénomination des rues de la ville de Djibouti.

n° 97-0424/PR/MINT

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, CHARGÉ DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

2 juin 1997

Numéro JO

n° 11 du 15/06/1997

Date du numéro

15 juin 1997

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la constitution du 15 septembre 1992, VU l'ordonnance n°92-0102/PRE du 15 septembre 1992, VU le décret n°96-016/PRE du 27 mars 1996 remaniant le Gouvernement djiboutien et fixant ses attributions, VU l'arrêté n°118/SPCG du 30 décembre 1967 et ses modifications portant création et organisation du District de Djibouti, VU le procès-verbal de la réunion de la sous-commission de dénomination des rues de Djibouti du 29 avril 1997, Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La route de brise de mer prend la dénomination suivante : a) Rue Saad Warsama : Du Rond point de la Gare jusqu'au croisement avec la rue d'Ali-Sabieh. b) Rue Mahamoud Boreh : De la rue d'Ali-Sabieh jusqu'au lotissement Haramous.

Article 2

Les dispositions contenues dans l'article 2 de l'arrêté n°90-0087/PRE/INT du 31 janvier 1990 sont modifiées comme suit

- La Rue du Caire, prend la dénomination de Rue Abdoukader Waberi Askar
- La Rue de Bonn prend la dénomination de Rue Ibrahim Mohamed Sultan. Le reste de l'article 2 est inchangé.

Article 3

La Rue allant de la Route de l'Aéroport jusqu'à la Direction des T.P. prend la dénomination de Rue Djama Youssouf Mahamoud dit « Maître ».

Article 4

La Rue allant de la Route de l'Aéroport (en longeant le centrale électrique de Boulaos) jusqu'à l'intersection avec la rue Mahamoud Boreh prend la dénomination du Rue du Caire.

Article 5

La rue allant de la route de l'Aéroport (en longeant le centre de la Mère et de l'Enfant) jusqu'à l'intersection avec la Rue Mahamoud Boreh prend la dénomination de Rue de Bonn.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

HASSAN GOULED APTIDON